



jusqu'a quel age suis je responsable des dette de mon fils

Par **lonad**, le **11/11/2008** à **17:35**

bonjour, mon fils qui va avoir 21 ans le 30 nov 2008 fait des dettes partout le contentieux me contacte en me disant que c'est a moi de payer les dettes de mon fils est ce vrai merci de me répondre en vous remerciant de votre gentillesse aider moi

Par **superve**, le **23/11/2008** à **20:57**

Bonjour

S'il était majeur lors de la conclusion du contrat, si vous n'avez pas, vous même, signé les contrats, vous ne risquez rien du tout.

Ne payez donc pas.

Par contre, votre fils s'expose à des mesures d'exécution (jugements puis saisies sur les meubles, les comptes et les salaires).

Bien cordialement.